



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 11 janvier 2021
N. réf : 100.101.01.01

Préavis N° 03/2021

DEMANDE DE CREDIT POUR LA MISE AUX NORMES DES CHALETS D'ALPAGE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 310'000.00 pour procéder aux travaux de mise aux normes des locaux de fabrication ainsi que pour la réalisation des travaux d'urgence des bornes dans les chalets d'alpage.

2. TRAVAUX ENVISAGÉS

Bornes d'alpage :

Nous vous rappelons que les conduits de fumée en matière combustibles sont interdits par les normes de protection incendie. Consciente de l'importance patrimoniale des bornes d'alpage, l'Etablissement cantonal d'assurance incendie du canton de Vaud autorise leur utilisation à des fins professionnelles uniquement, ceci pour autant qu'elles soient déclarées conformes par le ramoneur.

Les bornes de tous les chalets d'alpage communaux ont été contrôlées en 2020 par le ramoneur. Afin qu'elles puissent être utilisées lors de la saison 2021, des mesures urgentes doivent être prises ce qui implique un montant de CHF 30'000.00.

Locaux de fabrication :

Selon le rapport d'inspection de l'Office de la Consommation, nous avons pris note des manquements constatés ainsi que de l'obligation d'y remédier à savoir :

- rendre étanche les différentes portes vétustes
- réfection des seuils et assainissement des sols
- remplacement de fenêtres

3. COÛTS

Les devis pour la réalisation des travaux d'entretien se présentent comme suit :

A) CHALET DE RODOMONT DEVANT

Agrandissement du chalet, création d'une annexe avec une cave à fromage au sous-sol et salle-de-bain au rez. Entretien du chalet existant et renforcement de la protection feu, avec pose de deux portes coupe-feu entre l'écurie et la chambre tranchage et ajout de deux nouveaux vélux sur la chambre de tranchage.

Montant estimatif de CHF 175'000.00 TTC

B) CHALET DE COMBORSIN

Remise en état de la porte de l'écurie au tranchage, porte du tranchage à la chambre à lait ainsi que l'entrée du tranchage.

Montant estimatif de CHF 10'974.45 TTC

Modification du creux du feu et tubage de la cheminée

Montant de CHF 12'799.50 TTC

C) CHALET LES PRAZ

Remise en état des portes d'écurie et du tranchage

Montant estimatif de CHF 3'547.80 TTC

Réfection du sol de la cave

Montant estimatif de CHF 7'000.00 TTC

D) CHALET PRA CLUEN

Assainissement du local de fabrication

Travaux de charpente

Montant estimatif de CHF 15'948.00 TTC

Travaux de maçonnerie

Montant estimatif de CHF 17'172.30 TTC

Travaux d'étanchéité

Montant estimatif de CHF 4'000.00 TTC

E) CHALET DE LA VERDA

Réfection du sol de la cave

Montant estimatif de CHF 7'000.00 TTC

Réfection porte entre le tranchage et l'écurie

Montant estimatif de CHF 5'000.00 TTC

F) RÉCAPITULATION DES COÛTS

Bornes d'alpage	CHF 30'000.00
Rodomont-Devant	CHF 175'000.00
Comborsin	CHF 23'773.95
Les Praz	CHF 10'547.80
Pra Cluen	CHF 37'120.30
La Verda	<u>CHF 12'000.00</u>
Total	CHF 308'442.05
Divers – imprévus et arrondi	<u>CHF 21'557.95</u>
Demande de crédit	<u>CHF 310'000.00</u>

4. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 16 février 2021

- Vu** le préavis N° 03/2021
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux de mise aux normes des chalets d'alpage
- **D'octroyer** pour ce faire un crédit de CHF 310'000.00. Le compte N° 9123.21.04 est ouvert au bilan à cet effet.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 330'000.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximale de 15 ans par le compte N° 3200.3300 « Amortissement – Chalets d'alpage ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 11 janvier 2021 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 16 février 2020.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach Ronick Lenoir



Délégué municipal :

- M. Stéphane von Siebenthal, municipal